



Saint-Lô, le lundi 2 mars 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus locaux,

La **FA-FPT** de Saint-Lô souhaite d'abord souligner un point positif : le règlement de formation soumis aujourd'hui à notre avis est le fruit de nombreux échanges et d'un travail sérieux mené avec l'administration et l'équipe municipale. Nous tenons à le dire clairement : sur ce dossier, le dialogue social a été constructif, et nous vous en remercions.

Mais nous ne pouvons pas parler formation sans parler de ce qui se passe au niveau national : **le gouvernement mène actuellement une attaque frontale et sans précédent contre la formation des agents territoriaux.**

Dans le cadre de la loi de finances 2026, le gouvernement Lecornu a imposé un mécanisme de plafonnement des recettes du CNFPT à 396 980 060 €, sans concertation avec les organisations syndicales, sans échange avec le CNFPT, et en méprisant les instances où siègent les représentants des employeurs territoriaux et des personnels. Concrètement, cela revient à organiser une ponction massive sur un budget qui ne dépend pas de l'État : le CNFPT est un établissement public émanant des collectivités, financé par elles, pour elles et pour leurs agents — pas une "agence de l'État".

Les recettes attendues pour 2026 sont estimées autour de 443 M€ ; le plafond impose donc un reversement d'environ 45 M€ à l'État. Et qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas une "économie technique". **C'est un impôt déguisé**, un prélèvement sur ce qui s'apparente à du salaire socialisé, mutualisé pour garantir l'égalité d'accès à la formation des 2 millions d'agents territoriaux.

Les conséquences, elles, sont très concrètes. Les 45 M€ ainsi retirés, c'est :

- **L'équivalent de la totalité des frais de déplacement** des stagiaires pris en charge par le CNFPT (et donc, demain, une facture qui retombera sur les collectivités).
- **Une attaque sur le droit à la formation, l'égalité d'accès et le paritarisme.**
- **Des actions essentielles menacées** : formation des sapeurs-pompiers, formations structurantes (dont la police municipale), et plus largement la capacité du CNFPT à répondre aux besoins de formation.

On nous explique qu'il faut "serrer la vis" partout. Mais, une fois encore, **la note tombe sur les mêmes : les agents territoriaux**, qui assurent le service public de proximité au quotidien, et qui sont déjà les personnels les moins rémunérés des trois versants. Et au passage, ce sont aussi les collectivités qui vont payer deux fois : elles continueront à cotiser, pendant que l'État siphonne, puis elles devront compenser quand le CNFPT ne pourra plus assumer certains remboursements (déplacements, logistique, etc.).



Alors, aujourd'hui, la **FA-FPT** de Saint-Lô le dit simplement :

- **Nous refusons cette méthode brutale**, sans dialogue social.
- **Nous dénonçons un mécanisme injuste et dangereux** pour la formation et pour la libre administration des collectivités.

Nous vous appelons, en tant qu'élus locaux, à vous exprimer officiellement : ce dossier n'a rien de "national" et lointain. Il touche vos budgets, l'organisation des services et donc la qualité du service rendu aux habitants. **La formation n'est pas une variable d'ajustement** : c'est ce qui garantit un service public solide, en maintenant et en développant les compétences des agents. Et chacun le constate : les territoriaux s'adaptent en permanence — aux urgences, aux réformes, aux nouvelles missions — mais cette adaptabilité ne tombe pas du ciel, elle se construit. **Nous vous demandons donc de relayer clairement cette exigence auprès des parlementaires** et de soutenir toute démarche pour mettre fin à ce plafonnement.

De notre côté, nous resterons mobilisés. Nous continuerons de dénoncer la volonté du gouvernement à transformer la formation des territoriaux en caisse de prélèvement.

Nous vous remercions,

La **FA-FPT** Saint-Lô